

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA Année scolaire 2024/2025

Académie de Nancy-Metz

Cahier des charges

Dispositif mis en œuvre avec le soutien de :

La Région Grand Est,
Le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée,
La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est,
Le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz,
La Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation,
Le Syndicat des Directeurs de Cinémas de l'Est,
Le Syndicat des Directeurs de Cinémas de Rhin et Moselle.

Le dispositif, présentation rapide

- « **Lycéens et Apprentis au cinéma** » s'adresse aux élèves et apprentis des lycées publics et privés sous contrat. Il contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.
- **Chaque classe découvre au minimum trois films** dans l'année, dans une salle de cinéma partenaire.
- **L'enseignant relais, ainsi que ceux accompagnant les élèves, sollicitent le 'parcours EAC' auprès de l'École Académique de Formation Continue.** Ils peuvent ainsi solliciter le module RDV culture 'analyse filmique', disposer de ressources pour chaque film : dossier pédagogique téléchargeable (synopsis, générique, réalisateur et acteurs, analyse de la structure dramatique, contexte historique ou esthétique), et se former dans le domaine du cinéma lors de journées dédiées.
- **L'enseignant relais est l'interlocuteur de Cinéligue – CRAVLOR** (Centre Régional Audiovisuel de Lorraine ; organe cinématographique de la Ligue de l'enseignement), coordinateur régional de l'opération. Il accompagne les enseignants associés, en lien avec le référent culture de l'établissement.
- L'enseignant relais inscrit les classes **via ADAGE, accessible via PARTAGE/Arena, titre CIN** et transmet les informations au CRAVLOR.

Présentation de l'opération

« **Lycéens et Apprentis au cinéma** » s'adresse aux élèves et apprentis des lycées publics et privés sous contrat, des CFA, UFA et des établissements agricoles. Dans le cadre du temps scolaire, ce dispositif propose **la projection indissociable d'un minimum de trois films par classe et par année**. Ces séances ont lieu dans une salle de cinéma agréée.

Les films en version originale sous-titrée sont proposés au niveau régional à partir d'une liste de titres présélectionnés. La liste est déterminée par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée sur la base des choix de la « Commission nationale de proposition et d'harmonisation » des films du patrimoine et des films pour les dispositifs scolaires. La liste propose, des films du patrimoine et des films contemporains, des productions françaises, européennes et extra-européennes, des courts-métrages et des documentaires. Tous les films bénéficient d'un tirage de copies neuves. Le choix régional s'établit en concertation entre les enseignants du dispositif, les formateurs et les membres du comité de pilotage.

L'enseignant relais ainsi que ceux accompagnant les élèves, sollicitent le 'parcours EAC' auprès de l'École Académique de Formation Continue. Ils peuvent ainsi solliciter le module RDV culture 'analyse filmique', disposer de ressources pour chaque film : dossier pédagogique téléchargeable (synopsis, générique, réalisateur et acteurs, analyse de la structure dramatique, contexte historique ou esthétique), et se former dans le domaine du cinéma lors de journées dédiées.

Chaque élève pourra également consulter un document spécifique par film, intitulé fiche élève, téléchargeable depuis le site du Cravlor.fr dans la partie ressources pédagogiques.

Des actions complémentaires telles que des débats/rencontres avec des professionnels du cinéma peuvent être proposées et avoir lieu à la fin d'une projection ou dans l'enceinte même du lycée, comme des interventions en classe, sur le temps scolaire.

Les objectifs de « **Lycéens et Apprentis au cinéma** » avec le concours des enseignants et de leurs partenaires professionnels sont d'ouvrir le regard porté par les lycéens sur des cinématographies méconnues, de développer chez eux une approche critique de l'image animée et de cerner les enjeux d'un film.

Les enjeux de ce dispositif sont les suivants :

- Le développement d'une culture cinématographique,
- La mise en perspective des films dans leur contexte historique et esthétique,
- L'acquisition d'un vocabulaire technique et l'approche de l'analyse filmique sont les thèmes les plus largement traités en classe.
- La mise en relation entre le sujet du film, la langue originelle ou l'écriture de l'histoire et les matières enseignées.

Coordination régionale de l'opération

La Région Grand Est, le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation Grand Est et les syndicats des Directeurs de Cinémas de l'Est et Rhin et Moselle soutiennent **Cinéligue – CRAVLOR** (Centre Régional Audiovisuel de Lorraine ; organe cinématographique de la Ligue de l'enseignement) pour assurer la coordination régionale de l'opération.

Ses différents rôles :

- Coordination générale du dispositif : liaison avec les partenaires publics, professionnels ;
- Participation à l'organisation du plan académique de formation en lien direct avec le Rectorat ;
- Organisation des calendriers annuels de projections en étroite collaboration avec les enseignants et les exploitants, en tenant compte des contraintes de l'agenda scolaire ;
- Edition et diffusion de documents pédagogiques ;
- Suivi et évaluation du dispositif global ;
- Proposition et organisation des actions complémentaires.

Son interlocuteur dans les lycées est l'enseignant relais, **en lien avec le référent culture de l'établissement.**

L'enseignant relais

La coordination de l'opération est assurée dans chaque établissement par un **enseignant relais** désigné par le chef d'établissement : il est l'interlocuteur de la coordination régionale tout au long de l'année.

Son rôle revêt une importance particulière :

- L'enseignant relais indique les classes et enseignants participant au dispositif via l'application ADAGE, accessible via PARTAGE/ARENA, en indiquant le code 'CIN' dans le titre et le cinéma partenaire. Cette démarche permet d'inscrire le dispositif dans le parcours EAC de l'élève et de rendre lisible l'action auprès des autres collègues de l'établissement. Le référent culture est l'interlocuteur pour accompagner l'enseignant relais au sein de l'établissement.

- **Une demande d'informations complémentaires pourra être adressée à l'enseignant relais, sur sa boîte mail académique, par le coordinateur du dispositif.**
- L'enseignant relais doit prendre contact avec l'exploitant (par téléphone, ou par e-mail) dès réception du calendrier, afin de fixer le plus rapidement possible les dates et horaires des séances ;
- Il recueille et diffuse dans son établissement les informations fournies tout au long de l'année par la coordination régionale, entre autres les documents pédagogiques ;
- Il est en contact régulier avec la coordination régionale, notamment pour communiquer les dates et horaires des séances, les effectifs pour chaque projection, et ce jusqu'à l'évaluation ;
- Pour chaque séance, l'enseignant relais doit fournir une fiche de liaison à l'exploitant de la salle de cinéma, indiquant le nombre d'élèves et d'enseignants, pour lui permettre de facturer les places.

Calendrier des projections

La préparation de ce calendrier se déroule comme suit :

- Une **fiche de renseignements** est adressée à **chaque enseignant relais** afin d'établir un calendrier annuel de projections.
- Une **fiche de renseignements** est également adressée **aux salles de cinéma**.

Un **calendrier de circulation de copies** est adressé courant octobre à chaque exploitant participant à l'opération et à chaque enseignant relais.

Conditions pratiques et financières

En inscrivant une ou plusieurs classes (**au minimum** 50 élèves par établissement) à « Lycéens et Apprentis au cinéma » dans l'Académie Nancy-Metz, chaque établissement s'engage sur les points suivants :

- Le coût de la séance est de **3€** par élève (suite à décision prise lors du COPIL du 23 mars 2023)
- **L'utilisation de la part collective du Pass culture pour la billetterie du 3^e trimestre uniquement**
- L'établissement doit s'assurer d'intégrer le dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma » dans le projet pédagogique et culturel du lycée via son inscription dans l'application ADAGE.
- Chaque élève assiste **obligatoirement à trois projections par an** sur le temps scolaire.
- **Dans le cadre de son autonomie financière, l'établissement élabore le budget qui intègre le prix d'entrée et le coût de transport des élèves.**
- L'exploitant du cinéma établit une facture des entrées pour chaque établissement.
- Pour préserver la qualité de la séance de projection, un nombre maximum d'élèves est déterminé entre le cinéma, l'établissement et la coordination (150 élèves = maximum par séance).
- A l'inverse, **un minimum de 50 élèves par projection** doit être atteint.
- **Gratuité de la séance pour les enseignants** : 1 enseignant pour 20 élèves.

Outils pédagogiques

Des outils pédagogiques sont fournis aux enseignants inscrits. Ils favorisent l'exploitation des œuvres proposées, sur des aspects proprement cinématographiques.

Un document conçu pour chaque film programmé est rédigé par des spécialistes du cinéma. Il est composé comme suit :

- **Un livret pédagogique par enseignant ;**
- **Une fiche par élève.**
- **La création de vidéos pédagogiques et de fiches exercices pour certains films programmés**

Ces documents sont mis à la disposition des enseignants et des élèves en format numérique, téléchargeables sur le site du Cravlor.fr à la page des ressources pédagogiques. Selon les films, il peut exister des fiches exercices.

Pour certains films, il est possible pour le lycée de se procurer un DVD dont les droits sont acquittés auprès de l'ADAV¹. Ceci permet une exploitation pédagogique améliorée, en visionnant à nouveau certaines séquences du film vu en salle de cinéma.

Actions complémentaires

A la suite de la projection, si la Coordination met en place cette action, des interventions de professionnels du cinéma et/ou d'animateurs peuvent venir compléter et nourrir le travail mené par l'enseignant avec ses élèves. Elles ont pour but d'apporter des pistes de travail au professeur en complément de la formation que ce dernier a reçue. C'est aussi, et avant toute chose, un moment de débat et d'échange autour du film avec et entre les élèves.

ATTENTION : Ces interventions ne doivent en aucun cas se substituer au travail en classe que les professeurs doivent mettre en place.

Ces interventions, d'une durée d'une heure trente minimum, sont sans coût pour l'établissement. Elles doivent se réaliser pendant le temps scolaire. L'accord préalable du chef d'établissement et celui du responsable du cinéma (dans le cas où l'animation se fait au cinéma) sont obligatoires.

Pour le bon déroulement de ces rencontres, il est demandé aux professeurs souhaitant en bénéficier de prendre contact avec la coordination (Cinéligue – CRAVLOR) en amont de la séance, de réunir un nombre suffisant d'élèves dans la cadre d'un échange en salle de cinéma (éviter un trop grand nombre de classes). En fonction des disponibilités des intervenants, la date définitive leur sera envoyée par la coordination dans les meilleurs délais.

Des rencontres avec des personnalités des métiers du cinéma pourront être organisées selon les disponibilités de chacun, afin de permettre aux élèves et aux enseignants d'appréhender l'image sous différents regards.

Stage de formation

L'enseignant relais, ainsi que ceux accompagnant les élèves, sollicitent le 'parcours EAC' auprès de l'École Académique de Formation Continue via le site ADAGE. Ils peuvent ainsi solliciter le module RDV culture 'analyse filmique', disposer de ressources pour chaque film : dossier pédagogique téléchargeable sur le site du Cravlor.fr page des ressources pédagogiques, et se former dans le domaine du cinéma lors de journées dédiées.

Plus d'informations lors de la campagne d'inscription de l'École Académique de la Formation Continue.

Mesdames, Messieurs les Proviseur, Référent culture et Enseignant relais déclarent avoir pris connaissance du Cahier des charges et s'engagent à respecter la mise en œuvre du dispositif *Lycéens et Apprentis au cinéma*,

Date :

Signature du Proviseur :

Signature du référent culture :

Signature de l'enseignant relais :

¹ ADAV: Atelier de Diffusion Audio-Visuelle ; 41 rue des Envierges, 75020 Paris ; Tel: 01 43 49 10 02 / Contact : contact@adav-assoc.com